



DEPLACEMENTS

Sécuriser les trajets des piétons

Permettre aux participants de se déplacer en toute sécurité en tant que piétons

Objectifs :

- Repérer les situations à risque dans les déplacements
- Pouvoir circuler à pieds en respectant le Code de la route et les règles de sécurité
- Evaluer les acquis en matière de sécurité des déplacements à pieds

Contenu et déroulé pédagogique :

- Rappel des principales règles de sécurité piétons
- Les panneaux de signalisation
- Lecture et explication des codes couleur et des symboles d'un plan de ville
- Les panneaux spécifiques au piéton
- La circulation des piétons :
 - Où marcher ?
 - Comment traverser ?
 - Les dangers cachés
 - Règles élémentaires de premiers secours
- Que faire quand on est perdu ?
 - Alerter
 - Savoir demander son chemin
- Sortie extérieure aux alentours de l'ESAT pour évaluation des acquis

Durée : 1 jour soit 6 heures

Prérequis : Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(ses) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Evaluation pratique en fin de formation des gestes techniques ou professionnels
- Evaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helenagiuliano@agap-npdc.fr